

MUSÉE ROYAL
de
PEINTURE ET DE SCULPTURE.

326
Dossier concernant la demande
faite par M. L. Charignaud
tendant à pouvoir copier le tableau
de D. Veriers (Les cinq Sens).

1174
N^o ~~1174~~

NUMERO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.
--------------------	----------------------	----------

326

1174 M^{rs} Charignaud. - Autorisation de copier les cinq Sens de Veriers.



Brux. 7 Juin 1869

à M^r L. Chavignaud
Rue du Pont-neuf 3
à Bruxelles.

J'ai l'honneur de vous
informer, en réponse à v^{re} l^{re}
du 24 Août dernier, que la
Commission Directrice des
Muses royales désirent vous
faciliter les moyens de
reproduire par la Chromolitho-
-graphie, le Tableau de David
Teniers, intitulé: Les cinq Jours
(N° 324 du Catalogue), vous
autorisant volontiers à faire
photographier cet ouvrage
et à en faire prendre une
copie à l'aquarelle dans
les dimensions de l'original

Je vous prie, M^r, d'agr.
v^{re}
Le Secrétaire
H.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1174



Brest, le 23 septembre 1869.

Monsieur Sténon,

J'ai l'honneur de vous
accuser réception de votre
lettre du 7 septembre qui
m'est parvenue il y a
quelques jours seulement.
Je passe les vacances en
famille, chaque année, et
j'avais prié qu'on me fit
suivre votre lettre.

Veuillez bien être mon

interprète auprès de la Commission
Directrice des Musées Français
et la remercie pour moi d'avoir
bien voulu faciliter les moyens
de reproduire par la chromo le
tableau de David Teniers no 324.

J'ai fait part de la décision
ci-dessus à Monneur de Bièvre
qui vient de me répondre qu'il
allait commencer immédiatement
la copie en question.

Veillez agréer, Monsieur
le ~~Secrétaire~~, l'assurance de ma
considération distinguée,

J. Chavignaud

Rue de Siam, 99, à Brett.



A Messieurs les Membres
composant le Bureau de la
Commission Directrice du Musée
Royal de Bruxelles.

Messieurs,

Désireux de faire entrer
dans la seconde série de l'ouvrage
intitulé chefs-d'œuvre des grands
maîtres, actuellement sous presse,
et publiée par moi à Paris et
à Bruxelles, le tableau de —
David Teniers (N° 324) de votre
Musée, je viens, après en avoir
référé à Monsieur Sténon,
secrétaire de votre commission,
vous prier de lever pour
Monsieur Ernest de Bièvre

peintre, à Brunelles, qui s'est
chargé de la copie du tableau
n° 324, l'interdiction absolue
de copier ledit tableau grandeur
de l'original. J'ai expliqué à
Monsieur Stienon et je vous
assure, de nouveau, qu'il est
indispensable pour pouvoir
reproduire avec soin le tableau
de David Teniers (n° 324)
d'avoir une photographie et
surtout une copie grandeur
de l'original.

J'ose donc attendre de votre
bienveillance l'autorisation
nécessaire: 1° pour faire prendre
une photographie du tableau
n° 324; 2° pour faire prendre
une copie dudit tableau soit
à l'huile, soit à l'aquarelle
grandeur de l'original.

La Commission directrice du Musée
a déjà facilité à M. Schuy la
copie des volets, Adam et Eve que
vous possédez (van Eyck); j'ose
espérer qu'elle nous mettra à même
de pouvoir reproduire en couleur
une des œuvres spirituelles de David
Teniers, la plus propre à répandre
la connaissance des chefs-d'œuvre
de la peinture flamande.

Devillez bien m'accuser
réception de cette lettre, je vous
s prie, à mon domicile, rue du
Lout-Neuf, n° 3, à Brunelles.

Daignez agréer, Messieurs les
Membres de la Commission
directrice, l'expression de mes
sentiments très-distingués,

L. Chavignaud

Brunelles, le 24 Août 1869.